



## CAP DES AGENTS DE CATEGORIE B

À Paris, le 25 mars 2024

Monsieur le Président,

La crise agricole qui sévit dans notre pays depuis plusieurs mois a de lourdes répercussions pour les agents de catégorie B et en particulier les techniciens de la police de l'eau des DDT et de l'OFB ; cette crise entraîne un profond malaise chez nos collègues qui ont complètement perdu le sens de leurs missions et souffrent du manque de soutien de leurs directions et des préfets. Ces agents réclament des consignes claires écrites applicables à tous les citoyens sans exception possible.

Une des réponses du gouvernement pour lutter contre cette crise est le respect de l'application de la loi EGALIM notamment dans les restaurants administratifs et interadministratifs. Cependant dans un contexte de non-indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation et de tassement des grilles indiciaires, les agents de la Fonction publique ne seront pas en capacité d'absorber un surcoût éventuel du reste à charge du repas. Les employeurs publics doivent donc allouer des moyens financiers supplémentaires afin que le reste à charge pour les agents ne dépasse pas 4,92 € pour un repas complet (entrée – plat – dessert) soit le montant du point d'indice brut.

Une harmonisation du reste à charge agent doit être immédiatement mise en place au niveau national et pour tous les ministères de la fonction publique de l'État.

Par ailleurs, la CGT constate et condamne l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue. Il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice, dans une situation d'effondrement du niveau des rémunérations des agents publics.

Pour finir, la CGT apporte tout son soutien à ses camarades officiers de ports adjoints qui se battent pour que le nouveau décret statutaire de leur corps intègre de réelles avancées pour leur régime indemnitaire et leur retraite.

Les élus à la CAP